

Résumé des travaux du premier Observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat

L'association européenne de représentants territoriaux de l'Etat a réuni à Paris le premier observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat, du 23 au 25 octobre 2008.

Le programme de travail organisé était dense mais se finissait par un déplacement plus ludique en Bourgogne.

De nombreux collègues des 27 Etats-membres participaient à ces 3 jours avec une mention spéciale pour les nouveaux arrivants associés, la Lettonie et la Serbie, ainsi que des observateurs du Maghreb, l'association se mettant à l'heure de "l'Euroméditerranée" avec des représentants du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

1er jour. Ouvert par Daniel CANEPA, accueilli par le Préfet de Région MUTZ, au sein du grand amphithéâtre du Conseil de la Région Ile de France, les travaux ont notamment porté sur les modalités de la gouvernance dans les rapports entre représentants territoriaux de l'Etat (RTE) et les Agences. Ce sujet est totalement d'actualité dans chacun des pays européens et particulièrement en France où le chantier complexe de la RGPP induit des transformations importantes des services territoriaux de l'Etat.

Si le secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, Jean-Pierre JOUYET, nous a fait l'honneur de sa présence alors que la présidence française de l'UE l'accapare, c'était surtout pour apporter matière à la réflexion, soucieux qu'il nous a dit être, de l'équilibre des territoires.

Malgré les évolutions constatées de décentralisation similaire dans de nombreux pays européens, le secrétaire d'Etat confirme le besoin d'une permanence de l'Etat à l'échelon territorial partout en Europe, ne serait-ce que pour garantir la bonne application des directives européennes.

Ainsi le rôle des Préfets est aussi important dans la cohésion de nos territoires que celui de la commission dans la coopération entre Etats.

Et même si actuellement, la présidence de l'UE par la France est devenue une présidence de gestion de crise (institutionnelle, internationale et financière) l'Europe montre à travers cette présidence son efficacité et sa réactivité.

Après que le Président de l'AERTE ait lu le discours de Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités locales, insistant sur la nécessaire clarification des compétences entre les collectivités locales, les différentes tables rondes ont pu développer des comparaisons éclairantes sur les missions respectives des RTE dans les différents pays. Ainsi, les représentants de l'Espagne, la Norvège, l'Italie, la Belgique, la Serbie, le Luxembourg, la Finlande et notre collègue Dominique BUR pour la France ont chacun apporté un point de situation de leur pays qui connaissent chacun des évolutions et des changements importants dans l'organisation de leur administration.

Le Préfet de Région Midi-Pyrénées pour la France, présentait la réforme générale des politiques publiques et son incidence sur l'organisation territoriale de l'Etat qui renforce avec plus de cohérence, de collégialité et d'efficacité le rôle des RTE.

Jean-Marc REBIERE pouvait conclure que la réforme de l'Etat et des missions de ses représentants était en marche dans chacun des pays mais que des mots se retrouvaient

en partage pour caractériser les missions de chacun des RTE; ainsi ceux de "garant" de la démocratie et de "coordination" des acteurs, notamment entre les services territoriaux de l'Etat et ceux des collectivités locales. La garantie qu'apporte le RTE de traiter à égalité les habitants sur un même territoire est aussi un enjeu partagé par tous les pays européens. Le soir, le Préfet de la Région Ile-de-France recevait ses hôtes à dîner à l'hotel de Noirmoutier.

2ème jour. Avant que ne débute la seconde série de tables rondes, M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, a donné la vision qui est la sienne de la décentralisation avec, comme il le signale lui-même, un côté radical qui lui fait souhaiter la disparition des sous-préfectures et de certains services de l'Etat déconcentrés, qui par leur présence, limiteraient la volonté des élus et la capacité d'entreprendre des territoires. Parallèlement, le manque de déconcentration qui ne permet pas au Préfet d'Aquitaine de prendre des décisions qui relèvent encore de l'échelon central lui semble anachronique.

Le débat sur la relation entre le RTE et les agences a débuté sur les plus nombreuses d'entre elles : les agences de développement économique. M. DAVIES, représentant de l'OCDE, nous signalant que celle-ci s'oriente de plus en plus vers le développement de l'innovation conformément aux engagements de Lisbonne. C'est avec l'Angleterre, la Suède qui a probablement privilégié le plus ce mode de fonctionnement étatique concentré au pouvoir très autonome. Ainsi, le gouverneur du Comté, nommé par le gouvernement, n'a pas de droit de regard sur les agences. Il doit en revanche assurer la coordination et leur fonctionnement en bonne harmonie.

En Hongrie, les agences de développement sont régionales mais auprès du RTE existe un bureau de l'administration politique qui contrôle la bonne application des lois et défère éventuellement devant le tribunal les décisions qui seraient illégales. De même en Pologne, des agences de développement régionales ont été créées par les voïvods et restent sous tutelle de l'autorité régionale. Certaines d'entre elles disposent d'un statut souple de droit commercial privé sur lequel le RTE doit exercer une coordination mais dispose d'un pouvoir moindre que sur les établissements publics.

Le gouverneur DE WITTE pour la Belgique nous a présenté les difficultés de l'agence de développement de la province de Flandres orientale pour réaliser de nouvelles zones d'activités y compris dans l'occupation d'anciennes friches industrielles.

Après une courte définition de l'agence sur les communautés rurales existant en Grande-Bretagne, Graham GARBUTT, son directeur général, a reconnu un certain éloignement de son organisme par rapport aux problèmes locaux, n'ayant pas d'échelon déconcentré de son administration.

Notre collègue Dominique DUBOIS a présenté l'ACSÉ et son souci constant d'utiliser le réseau existant des préfectures pour mettre en œuvre les nombreuses actions de cette agence travaillant dans le domaine social. La souplesse de l'outil et le suivi permanent de la dépense qu'il institue sont des atouts pour une meilleure évaluation de l'action publique.

Le gouverneur du Brabant néerlandais, Madame MAIJ-WEGGEN nous a expliqué le rôle de coordonnateur qui est le sien pour faire en sorte que les agences nationales qu'elle encadre travaillent harmonieusement -et non pas en concurrence- avec les activités provinciales. En anecdote, les préfets ont été intéressés de savoir que c'est le gouverneur en Hollande qui désigne les maires des communes en choisissant, après l'élection, sur la liste des conseillers élus.

Après un accueil très chaleureux à l'hôtel de Pomereu par Augustin de ROMANET, directeur général de la caisse des dépôts, qui permettait aux RTE des différents pays d'Europe présents d'avoir, à chaud, un exposé sur les mesures prises en France face à la crise financière, la dernière table ronde réunissait différents RTE et représentants d'administrations centrales sur les thématiques croisées de l'aménagement du territoire et du développement rural.

Marc CABANE, actuel Préfet du Maine et Loire, animait les échanges entre Mme FETTAS du ministère de l'Intérieur au Portugal, Pierre DARTOUT de la DIACT, Philippe VALLETOUX de Dexia et Philippe BRAIDY de la caisse des dépôts.

La notion de "potentiel territorial" définit bien l'imbrication des 2 notions qui sont souvent complémentaires. L'aménagement du territoire en France évolue ne serait-ce que parce que la politique qui a été menée en son nom a réduit les déséquilibres existants en 1965. Par ailleurs, la procédure du débat public introduit comme partenaire le citoyen lui-même à travers ses associations. Et le sujet de l'acceptabilité des projets de développement est crucial. Philippe VALLETOUX résume : "la réponse à la modernisation, c'est le territoire". Et il recommande que le préfet soit le DGS de l'Etat dans le département où il exerce.

Conclusion

Daniel CANEPA, à l'issue des débats de ces premières rencontres de l'observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat, en tire les principales leçons :

- les sujets de fond forment l'intérêt de ces échanges;
- dans chaque Etat, la recherche de l'équilibre entre décentralisation nécessaire et déconcentration indispensable doit aussi être arbitrée à l'aulne de l'économie de moyens réclamée par nos concitoyens;
- les expériences croisées sur les agences montrent la limite du processus de développement de celles-ci en concurrence avec les administrations existantes. La cohérence de l'action publique est le nouveau défi des RTE;
- l'aménagement du territoire et le développement durable sont des notions manifestement complémentaires.

Une visite du Sénat clôturait cette journée. Accueillis par le secrétaire général, Alain Delcamp, qui fut leur guide-interprète, les participants purent dans l'hémicycle, assis sur les bancs des sénateurs être éclairés sur l'histoire de l'institution. A cette occasion, Daniel Canépa félicitait le gouverneur suédois, M.LINDGREN élu à sa succession à la présidence de l'association européenne de représentants territoriaux de l'Etat (AERTE).

Les prochaines journées de l'AERTE sont prévues du 7 au 9 mai 2009 sur le thème de l'eau et se tiendront en Suède.